

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

JE RÉEMPLOIE



JE COMPOSTE
JE BROIE

JE RÉDUIS
MES DÉCHETS



2019-2025

PROJET PLPDMA
SYNTHÈSE
Juillet 2019

CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

La Communauté Urbaine d'Alençon a initié un travail de concertation avec les acteurs du territoire pour la construction d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. La proposition de programme, soumise à la consultation du public du **15 juillet au 6 août 2019**, reprend les travaux des groupes de travail précédemment mis en place et de la Commission de Consultation, d'Évaluation et de Suivi (CCES) : n'hésitez pas à vous exprimer !

Labellisée "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" en 2014, la CUA s'est d'abord engagée en juillet 2011 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Le PLPD consiste en la mise en œuvre, par les acteurs du territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre l'objectif de 7 % de réduction des ordures ménagères et du tri sélectif. Dorénavant, le PLPD, réglementairement obligatoire devient le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

UN PLPDMA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LA LOI DU "GRENELLE II" DE 2010 REND OBLIGATOIRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LES COLLECTIVITÉS AYANT LA COMPÉTENCE DE LA GESTION DES DÉCHETS. CE DOCUMENT DOIT PLANIFIER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS SUR 6 ANS.

L'élaboration du PLPDMA est menée en partenariat avec les différentes administrations, structures, chambres consulaires, associations,... pour permettre d'aborder de façon globale et concertée les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Le PLPDMA s'applique aux 31 communes de la CUA et s'appuie sur deux documents cadres de la collectivité :

- **Projet de territoire**

Transition Environnementale - objectif 8 "Aller vers un territoire zéro déchet"

- **Agenda 21 #2**

Axe n°3 "Cadre naturel" - Actions n°72 à 79 "Aller vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage"

Le PLPDMA s'inscrit dans un calendrier d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi défini comme suit :

- Élaboration du PLPDMA
- Avis de la CCES sur le contenu du projet [lundi 17 juin 2019]
- Consultation du public sur le contenu via le site internet (www.cu-alencon.fr) et mise à disposition papier du projet dans les communes de la CUA, pendant un minimum de 21 jours [du lundi 15 juillet au mardi 6 août 2019]
 - Nouvel avis de la CCES si modification du projet de PLPDMA suite à la consultation public [août 2019]
 - Mise en ligne de la synthèse des observations du public sur le site internet (www.cu-alencon.fr) [2^e semestre] et mise à disposition papier de celle-ci dans les communes de la CUA
 - Adoption et publication [2^e semestre]
 - Mise en œuvre
 - Bilan annuel - Évaluation tous les 6 ans

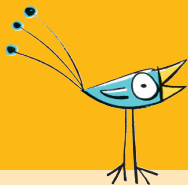
RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

525 kg de déchets sont produits par an et par habitant de la CUA dont 20 % en déchets verts, 10 % issu du gaspillage alimentaire.

Pour réduire la quantité de déchets produite, 8 axes de progrès sont fléchés dans la proposition de PLPDMA [2019-2025] auxquelles sont associées des fiches actions :

- Diminution de la production de déchets verts
- Actions transversales pour diminuer tout type de déchets
- Compostage des biodéchets
- Diminution du gaspillage alimentaire
- Réemploi des produits pour allonger leur durée de vie
- Remplacement du jetable par du durable
- Diminution des papiers et produits dangereux
- Diminution des déchets des entreprises

Le projet de PLPDMA [2019-2025] et les fiches actions sont consultables dans les mairies des communes de la CUA (retrouvez les adresses et coordonnées des communes sous <http://www.cu-alencon.fr/un-territoire-attractif/presentation-des-communes/>) ou sur www.cu-alencon.fr (rubriques Actualités et Déchets ménagers).



Communauté Urbaine d'Alençon
Département Patrimoine Public
Direction Cadre de vie
Service Déchets Ménagers
Place Foch - CS 50362
61 014 Alençon Cedex

Tél 02 33 32 40 06
ou au numéro vert (appel gratuit) 0 800 50 89 81
Mail : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr

